

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASCO 110-2 Cours Municipaux d'Adultes – Règlement.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le règlement intérieur des Cours Municipaux d'Adultes de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le règlement intérieur des Cours Municipaux d'Adultes.

Article 2 : Ce règlement est applicable à compter du 1er septembre 2017.

Article 3 : Un exemplaire de ce règlement sera remis aux auditeurs des Cours Municipaux d'Adultes lors de leur inscription.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO